

Les CSE se mettent au vert

Depuis quelques années, les CSE s'emparent de plus en plus de la question environnementale. En 2021, la loi Climat leur a notamment permis d'acquérir un droit de regard sur les conséquences environnementales de leur entreprise. //

Par Lou-Eve Popper

L'écologie serait-elle enfin en train de s'imposer dans le monde du travail ? Le 11 avril, après neuf mois de négociations, syndicats et patronat se sont accordés sur un projet d'accord national interprofessionnel inédit, destiné à faciliter la prise en compte des enjeux liés à la transition écologique dans les entreprises. Le texte ne contient certes aucune mesure contraignante, mais représente tout de même une première. De fait, jamais les thématiques d'adaptation au réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité n'avaient été abordées aussi frontalement par les partenaires sociaux. « C'est le sujet du moment », estime même Alexandra Stocki, avocate au sein du cabinet Proskauer Rose. Véritable guide juridique et pratique, le futur accord rappelle notamment les nouvelles prérogatives des Comités sociaux et économiques (CSE) en matière de protection de l'environnement. Depuis la loi climat du 22 août 2021,

dans les entreprises d'au moins 50 salariés, le CSE peut en effet demander à l'employeur de rendre des comptes sur les conséquences environnementales de ses projets de décisions. C'est une petite révolution juridique. Jusqu'alors, ce rôle de veilleur environnemental de l'instance représentative du personnel ne s'appliquait qu'aux établissements à risque et à certaines sociétés cotées.

Le CSE doit désormais être « informé des conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise », au cours des consultations récurrentes et être « informé et consulté sur les conséquences environnementales » de certains projets de l'employeur, tels qu'une fusion ou un déménagement des locaux. Concrètement, l'employeur doit, le cas échéant, communiquer au CSE une étude d'impact d'environnemental lors de ces procédures de consultation. Afin d'analyser ces données parfois techniques, les élus peuvent, dans certains cas, faire appel à

